



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n° 48/2023**

Concernant la demande de financement de CHF 2'100'000.- TTC destiné à la rénovation de deux bâtiments et la création de quatre logements et d'une surface commerciale sur la parcelle 19 de Genolier.

Date de la séance : 14 novembre 2023

Présents :

Pour la commission : -

Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux, David Vez, Mathieu Bondallaz, Piero Fonzo

Pour la Municipalité : -

Gérald Girardet, Pascal Colombo, André Darmon (partiel)

La commission remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis lors de sa séance du 14 novembre 2023.

Le concours organisé par la Municipalité a permis de choisir entre 3 projets de qualité. Le projet retenu conçu par le bureau Neda architecture est convaincant, tant par son architecture que par sa parfaite intégration dans le tissu bâti du village. Le coût de construction annoncé de 2'100'000.- TTC semble correct pour le projet présenté.

Cependant afin d'offrir un maximum de transparence et ainsi réduire le risque financier au minimum, la Commission propose d'amender le préavis 48/2023 pour procéder par étape en libérant dans un 1^{er} temps un montant d'étude de Frs.250'000.- TTC permettant de développer les phases de projet, mise à l'enquête et appel d'offre pour aller jusqu'à la mise en soumission des travaux principaux de gros-oeuvre. Si au bout de cette procédure, le budget basé sur les rentrées de soumission se trouve dans l'enveloppe du financement demandé, le solde de Frs.1'850'000.- TTC serait alors libéré sans devoir repasser par l'approbation du Conseil communal. Si le budget devait être dépassé, le Conseil communal devrait être à nouveau consulté avec un nouveau préavis pour une demande de financement supplémentaire.

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Commune de Genolier
Conseil communal

REMARQUE CONCERNANT LE

Préavis 48-2023 Rapport de la Commission des bâtiments

Le rapport de la Commission des bâtiments a été jugé irrecevable et n'a pas été considéré.

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'amender tel que décrit ci-dessus le préavis municipal No.48/2023 concernant la demande de crédit de CHF 2'100'000.- TTC destiné à la rénovation de deux bâtiments et la création de quatre logements et d'une surface commerciale sur la parcelle 19 de Genolier.

Fait à Genolier, le 18 novembre 2023

P.Fonzo

(rapporteur)

C.Barthélémy

C.Ridoux

M.Bondallaz

D.Vez

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch